



## **COMITE DE DIRECTION**

### ***Procès-verbal N° 12***

Réunion du : **lundi 22 mars 2021**

Présidence : **M. Patrick BEL ABBES**

Présents : **MM. Medhi AABID, Thierry BALLAND, Christophe BELLARD, Jean-Claude CHARDONNET, Patrick GRECO, David LUCHARD, Pierre VALENSI, Jean-Maurice VALET, Christophe VIDUSSI, Daniel ROUIT, Marc CHIRON, Olivier AMOUREUX,**

Excusé(es) : **Mme Béatrice ZIZZI - MM. Richard PEREIRA, Jean-Luc QUEIRAS, René RIOU, - Gilles CHALVET, Florian ARENA - Oualid KRID - Grégory LA CARIA, André BODJI**

*Assistent à la séance : Sylvie POIGNET-TESTU, Sébastien JOSEPH, Pierre-Yves BERNIER et Benjamin SALERNO*

#### **MODALITÉS DE RECOURS**

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance.

Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera porté au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

**En application de l'article 3.4.1.1 du Règlement Disciplinaire de la F.F.F, l'appel n'est pas suspensif sauf décision motivée de l'organe disciplinaire prise en même temps qu'il est statué sur le fond**

\*\*\*\*\*

**Compte tenu du contexte actuel lié à la crise sanitaire, le bureau s'est réuni par voie de Visioconférence.**

La séance est ouverte par le président Patrick BEL ABBES à 18h06 qui il informe des absences excusées et remercie l'ensemble des participants de leur disponibilité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 mars 2021**

#### **2. Informations du Président**

Comité de Direction de la Ligue, le Président fait le compte rendu des réunions auxquelles il a assisté.

Assemblée Générale d'été : la date est fixée au 12 juin 2021 à Château Arnoux.

Accompagnement des Clubs, une proposition est faite aux membres du CD, après un tour de table et un débat, elle sera présentée aux clubs prochainement.

Projet Associatif : les CTD font le point sur les retours du questionnaire « nos valeurs » envoyé aux membres du Comité de Direction. Il sera présenté le 31 mai prochain.

BMF : le District cherche un/e apprenti/e en BMF pour la saison prochaine, un appel à candidature a été fait, les candidats seront auditionnés dans quelques jours.

CDA : le Président informe les membres présents de la démission de Marc Chiron à la présidence de la Commission pour raison professionnelle. Simon AMZALLAG est nommé président à sa place, accord des membres du Comité de Direction à l'unanimité

DLA : le Président informe qu'un Dispositif Local d'Accompagnement va être réalisé avec la Ligue de l'Enseignement 04, premier rendez-vous le 27 avril. Un groupe de travail a été constitué : Patrick BEL ABBES, Thierry BALLAND, David LUCHARD, Christophe VIDUSSI, Fabienne YAGOUBI, Sylvie POIGNET-TESTU, Pierre-Yves BERNIER et Sébastien JOSEPH

#### **2. Information du Secrétaire Général**

Le Secrétaire Général fait le point sur les textes votés lors de l'Assemblée Fédérale et indique les changements qui vont impacter les statuts et règlements du District. Un condensé sera envoyé aux clubs et les modifications présentées lors de l'Assemblée Générale.

#### **6. Information Diverses**

GOLF FOOT : Jean-Maurice VALET revient sur la séance Golf Foot organisée dans le club du CAD à laquelle il a participé. Il souligne l'intérêt de cette action envers les licenciées durant ce confinement.

Patrick GRECO nous informe du décès de M. KHOULI, le Comité de Direction présente ses très sincères condoléances à sa famille.

**La séance est levée à 20h, prochaine réunion le lundi 31 mai 2021 à 18h**

**Le Président** : Patrick BEL ABBES

**Le Secrétaire Général** : Jean-Claude CHARDONNET